

ARCHIVISTES ET MARCHE DU TRAVAIL EN EUROPE

Un survol de la situation

1 - Un thème quelque peu oublié

Quels sont les débouchés professionnels qui s'offrent aux jeunes diplômés européens en archivistique ? Sont-ils recrutés par la fonction publique ou se dirigent-ils vers le secteur privé ? Après combien de temps signent-ils leur premier contrat à durée indéterminée ? Leur formation correspond-elle aux attentes des employeurs ? Changent-ils d'emploi au cours de leur carrière et combien de fois en moyenne ? Ces quelques questions sont universelles. En Europe comme au Brésil, les professionnels s'interrogent quant aux relations qu'ils entretiennent avec le marché du travail.

1.1 - La mosaïque européenne

Vu de loin, l'Europe peut paraître comme un continent homogène. Le processus de construction européenne, entamé il y a une cinquantaine d'années, et les progrès accomplis depuis lors, contribuent à forger cette image. Mais en réalité, l'Europe est composée de multiples pays, cultures, langues, systèmes politiques, administratifs et économiques. En résumé, le continent est une véritable mosaïque. Si des similitudes existent bien, dans le même temps, la diversité est tout aussi présente. Aussi, comme dans d'autres domaines, l'archivistique, les archives et les archivistes n'occupent pas la même place dans tous les pays. De ce fait, parler de la situation européenne de manière générale comporte le risque de simplifier une réalité bien plus complexe qu'il n'y paraît.

1.2 - Des données éparses et lacunaires

En préparant mon exposé, je me suis rendu compte du fait que j'avais une longue liste de questions auxquelles je n'avais que bien peu de réponses à offrir. Le marché du travail n'est pas un sujet étudié par les archivistes du continent européen. Nous ne disposons en effet que d'un nombre limité d'enquêtes et d'études dédiées à ce sujet. Seules quelques associations se sont mises à l'oeuvre, mais de manière ponctuelle et en se limitant souvent à leurs seuls membres¹. La communauté professionnelle européenne devrait se mobiliser pour combler cette lacune. Le même constat est également vrai pour les autres continents. Un effort similaire devrait être fourni à l'échelle internationale.

1.3 – Un éventail de questions

Vu l'ampleur de la thématique, j'ai choisi de limiter mon intervention à sept thèmes :

- Quels sont les débouchés qui s'offrent aux professionnels
- Quelles sont les attentes des employeurs
- Quelle est la situation en matière de formation
- Quid des compétences, de la certification et de l'accréditation
- Quel est le rôle des associations
- Quelle collaboration européenne existe-t-il
- Quelles sont les perspectives d'avenir

Mon exposé ne vise bien sûr pas à épuiser le sujet. J'espère toutefois que le rapide tour d'horizon que je propose permettra au lecteur de disposer d'un certain nombre d'informations et de se familiariser avec quelques débats en cours en Europe.

2 - Débouchés professionnels

2.1 – Une large palette

Evoquons pour commencer les débouchés professionnels qui s'offrent aux archivistes européens.

A mon sens, il en existe quatre. Ils concernent aussi bien les jeunes diplômés qui entrent dans le marché du travail que des professionnels confirmés qui souhaitent changer d'employeur.

a) En premier lieu, les archivistes sont engagés par les administrations publiques. Rien de surprenant ni de nouveau : les administrations publiques ont toujours fourni un très grand nombre de postes de travail à notre profession. L'Etat crée des Lois et des règlements qui obligent les administrations à se doter du personnel formé et compétent nécessaire pour remplir les obligations décidées. L'Etat a également la responsabilité, à différents échelons, de la constitution du patrimoine national, régional ou local. A ces facteurs déterminants, on peut encore ajouter que depuis quelques décennies, les administrations tentent d'améliorer la gestion des archives courantes et intermédiaires dont elles ont la responsabilité, en mettant en place ou en perfectionnant la gestion de documents (*records management*). Or, dans de nombreux pays, c'est aux archivistes que revient cette tâche.

b) Le nombre d'entreprises qui ont créé une véritable politique en gestion de documents et des archives peut être considérée comme faible en Europe. Aussi, les archivistes qui trouvent un travail dans le secteur privé sont encore rares pour le moment. Ce constat semble perdurer malgré les avancées récentes à noter dans certains pays². La situation des archivistes au sein des entreprises est en général bien fragile. Il n'est pas rare de voir des entreprises remettre en cause la fonction archives ou carrément la supprimer, après que des professionnels aient mis de l'ordre dans les archives ou quand ces entreprises traversent une période de difficulté financière. On constate également que, même si des progrès ont été accomplis ces dernières années, dans bien des cas les archives ne sont pas toujours confiées à des personnes formées en archivistique. Une vraie professionnalisation de la fonction archives tarde encore à venir dans le secteur privé.

c) Mais ces deux débouchés traditionnels ne sont plus les seuls. Ces dernières décennies des entreprises spécialisées dans des domaines divers (stockage des documents, numérisation, destruction de documents confidentiels et conseil spécialisé (consultants)) ont également vu le jour dans différents pays européens. Or, ces entreprises engagent aussi bien des jeunes diplômés qui viennent de terminer leurs études, que des archivistes déjà plus expérimentés. Ces collaborateurs sont formés aux théories et méthodes utilisées par ces maisons commerciales. Celles-ci travaillent tant pour des entreprises que pour les administrations publiques, qui préfèrent parfois recourir à un prestataire de service plutôt que d'engager du personnel ou de se doter de nouveaux espaces de conservation. Dans bien des pays, les conditions de travail, la rémunération, voire les méthodes utilisées ou la qualité des prestations sont sujets de débats parfois assez vifs au sein de la profession. Certaines

personnes, dont des archivistes, sont d'avis que ces entreprises devraient limiter leurs activités au seul secteur privé, les archives du secteur public devant être prises en charge par les autorités uniquement. Toutefois, soulignons que dans certains pays, les prestataires de services sont entrés dans les mœurs et sont considérés comme des partenaires. Les situations et les sensibilités sont fort diverses dans ce domaine.

d) Finalement, il faut encore mentionner que des professionnels choisissent de créer leur propre structure de conseil. Il est vrai que cette solution est plutôt rare chez les jeunes archivistes. Elle attire plutôt des personnes qui ont déjà de l'expérience et qui recherchent une certaine indépendance. Ils trouvent des contrats auprès d'entreprises, d'administrations, d'associations, de fondations et d'organisations de différents types. Il serait intéressant de recueillir leurs témoignages. La présence de ces collègues offre beaucoup de visibilité à notre profession dans des secteurs souvent peu familiers avec les archives.

2.2 - Des questions

Que savons-nous de la répartition des professionnels entre l'un ou l'autre des secteurs que nous venons de mentionner ? En gros, on sait que la très large majorité des archivistes travaillent pour le secteur public. Vient ensuite le secteur privé, mais avec de grandes différences d'un pays à un autre. Pour ce qui concerne les deux derniers secteurs, cités plus haut, ils sont encore assez marginaux.

On peut se demander si à long terme cette répartition évoluera. Actuellement, nous ne disposons pratiquement pas de données quant à la mobilité des archivistes d'un secteur à un autre. Certes, nous savons que certaines personnes changent de secteurs, mais dans quelle proportion ? Les archivistes sont-ils plutôt fidèles à leur employeur ? Nous ne savons pas plus quel est le nombre de professionnels qui quittent leur emploi d'archiviste pour gagner une autre profession ? Une fois formés, les archivistes sont-ils « condamnés » à demeurer dans ces secteurs d'activité ? Leur formation offre-t-elle des atouts pour d'autres domaines ? Sommes-nous en mesure de citer de nombreux cas de collègues ayant quitté la profession pour faire autre chose ? Finalement, et pour en terminer avec cette liste de questions, des archivistes sont-ils au chômage ? Une fois encore, constatons que nous n'avons pas les réponses à toutes ces interrogations.

2.3 - Un marché du travail contrasté

En ce qui concerne l'état actuel du marché du travail, la situation est très contrastée sur le vieux continent. Il existe des pays, comme le Royaume Uni, où la demande en professionnels dépasse largement l'offre existante. Aussi, les jeunes professionnels trouvent facilement de l'emploi à la sortie de leurs études³. L'une des raisons de cet engouement est peut-être liée actuellement aux incidences dues à l'introduction de la *Freedom of Information Act* (FOI), qui oblige les institutions de prendre des mesures adéquates pour gérer l'accès aux documents qu'elles conservent⁴. Ce sont surtout les *records managers* qui ont le vent en poupe, vu que leur formation répond mieux aux besoins des administrations par rapport à leurs nouvelles obligations. A l'inverse, en Italie, les jeunes diplômés ne trouvent plus d'emploi dans la fonction publique depuis un certain nombre d'années. L'Etat ne remplace pas les départs à la retraite. Les jeunes diplômés se dirigent vers le secteur privé ou accomplissent des missions ponctuelles. Leur situation est donc très difficile. La liste de discussion italienne, baptisée *Archivi XXI*, se fait souvent l'écho des difficultés que rencontrent les archivistes italiens. En France, en 2004, les résultats d'une enquête effectuée auprès des étudiants en archivistique

ayant achevé leurs études, nous fournissent des informations intéressantes sur leur insertion professionnelle. Les auteurs du rapport soulignent combien les emplois sont précaires et les salaires sont bas⁵. Dans le même pays, le collectif A7, qui réunit les diplômés de sept universités dans lesquelles il est possible d'obtenir un Diplôme en archivistique, a consacré un autre rapport à la refonte des statuts des archivistes dans la fonction publique. Dans ce document, le collectif souligne également la précarité de la situation des jeunes diplômés⁶. Bien des employeurs préfèrent recruter des personnes en contrat temporaire plutôt que de créer des postes. Ces personnes sont congédiées une fois la mission accomplie. Les jeunes archivistes, dès lors, doivent attendre souvent de nombreuses années avant de décrocher un poste fixe. Découragés, ils quittent parfois la profession et se tournent vers d'autres activités professionnelles. Si nous poursuivions ce tour d'Europe, force serait de constater la grande disparité des situations. L'archivistique n'a pas encore trouvé son assise dans bien des pays. La profession d'archiviste demeure sensible à la conjoncture. L'Etat, qui est souvent le plus grand employeur, peut se montrer également versatile, y compris, dans des pays où la tradition archivistique semble, de prime abord, ancienne et solide.

2.4 - La question salariale

En matière de rémunération, bien que nous ne disposions pas de données détaillées, les salaires peuvent être considérés comme modestes. On ne fait pas fortune en travaillant dans des institutions archivistiques ! De récents débats sur les listes de discussion française, italienne et espagnole ont évoqué ce thème à diverses reprises. De nombreux professionnels se plaignent de leur salaire par rapport à leur formation et à leur responsabilité. Pour en savoir plus, nous aurions besoin d'une étude complète sur ce sujet.

3 - Quelles sont les attentes des employeurs ?

Faute d'études dédiées à ce thème, il est bien difficile de définir quelles sont les exigences des employeurs vis-à-vis des archivistes qu'ils tentent de recruter. A mon avis, on peut répartir les exigences en trois blocs : les diplômes, l'expérience, les qualités humaines et professionnelles.

Le recrutement des archivistes se fait dans chaque pays sur la base des diplômes qu'ils peuvent faire valoir. Or, en ce qui concerne la formation des archivistes et les diplômes qu'ils peuvent obtenir, la diversité est grande en Europe. Il faut rappeler que dans certains pays, il n'existe pas de diplôme en archivistique. Dans d'autres, les Grandes Ecoles, les Universités ou les Ecoles spécialisées forment des volées, plus ou moins nombreuses, d'archivistes qui cherchent chaque année à rejoindre le marché du travail.

Les connaissances théoriques et techniques sont importantes bien sûr, mais le travail dans les archives est aussi matière d'expérience. Selon les postes, les employeurs potentiels n'hésitent pas à demander plusieurs années de pratique. Comme dans d'autres professions, cet élément peut être pénalisant pour les jeunes archivistes qui terminent leur formation et tentent de décrocher leur premier poste.

Finalement, les employeurs recherchent des personnes ayant des qualités en matière de gestion, de communication et de comportement social. Ils ont besoin d'archivistes pouvant à la fois travailler de manière indépendante, mais aussi en groupe, au sein d'une équipe. Ils doivent aussi pouvoir compter sur des collaborateurs ayant le sens de la diplomatie, de la

négociation et de la discrétion, capables de se déplacer au sein de leur administration ou de leur entreprise, et de travailler avec l'ensemble du personnel.

Ces dernières années, on constate que les employeurs recherchent souvent des personnes ayant des compétences dans des domaines que tous les professionnels ne maîtrisent pas, comme l'informatique, la gestion de documents, l'archivage électronique, l'organisation et le droit par exemple. Ils sont aussi heureux de pouvoir recruter des personnes ayant un diplôme - et si possible une expérience- dans une autre branche que l'archivistique, mais liée directement à leurs activités. Imaginons une entreprise de chimie qui puisse compter sur un archiviste ayant une formation également dans ce domaine. Les institutions comme les entreprises doivent gérer des documents qui demandent des connaissances spécialisées. Nous avons toutes et tous été confrontés à cet état de fait au cours de notre carrière : combien de fois, lors d'un traitement d'un fonds, avons-nous dû faire face à des documents pour la compréhension desquels nous n'avions pas les connaissances requises ? Cette double formation sera à mon sens de plus en plus recherchée dans l'avenir.

Toutefois, ce qui fait actuellement la force des institutions est leur capacité à forger une équipe disposant des qualités professionnelles et humaines nécessaires pour mener à bien, dans les meilleures conditions possibles et avec efficacité, les missions qui leur sont confiées. Même s'il y a encore de nos jours beaucoup d'archivistes qui travaillent de manière isolée, la plupart des professionnels oeuvrent en équipes. Ce facteur influence aussi les politiques de recrutement des institutions. Elles doivent trouver un équilibre entre les besoins et le personnel dont elles disposent.

4 - Formation

Quand on évoque le marché du travail, on pense immédiatement à la formation. Abordons ce thème brièvement.

Dans ce domaine aussi, en Europe, les cas de figure sont multiples. Dans certains pays, les débuts des programmes de formation remontent déjà au XIX^e siècle. Dans d'autres, les programmes de formation sont encore très récents. Finalement, dans quelques pays, il n'existe tout simplement pas de formation en archivistique : on apprend sur le tas, en travaillant avec des archivistes plus expérimentés. La formation peut être dispensée dans de grandes écoles, au niveau national, comme l'Ecole Nationale des Chartes en France, créée en 1821, l'*Archivschule* de Marburg en Allemagne (1949), dans des universités, comme c'est le cas aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, ou en Espagne, par exemple⁷, ou encore, par des écoles spécialisées. Il arrive, même, que différents niveaux et institutions de formation coexistent. Citons le cas de la France, où tant l'Ecole des Chartes que les universités proposent des programmes, il est vrai différents, qui amènent à des débouchés, eux aussi, souvent différents.

Depuis quelques années, on assiste à l'émergence de programmes d'enseignement en archivistique toujours plus complets et diversifiés. Les formations oscillent aujourd'hui, en général, entre archivistique, sciences de l'information, histoire, gestion, droit et technologie. La proportion des différents modules mis au programme diffère selon les cas et les traditions. Les institutions d'enseignement préfèrent donner plus de poids parfois à l'un ou à l'autre des composants en fonction de leur tradition et des besoins du moment.

On peut se demander dans quelle mesure le marché de l'emploi influence la composition de ces programmes ? Ou, à l'inverse, dans quelle mesure est-ce la formation qui dicte en quelque sorte le profil des personnes recrutées sur le marché du travail ? Il serait intéressant de creuser cette question. La profession doit être capable de faire preuve de souplesse et d'évoluer de manière à répondre aux changements du contexte dans lequel elle se trouve. Mais elle doit aussi être suffisamment forte pour influencer d'une certaine manière le marché de l'emploi. Il n'est pas question non plus de faire n'importe quoi pour s'adapter dans ce domaine. L'archivistique a des bases qui doivent être promues, suivies et renforcées.

Il faut souligner le rôle prépondérant que joue la formation continue aux côtés de la formation initiale. Comme dans toutes les professions, les archivistes ne peuvent pas se contenter de ce qu'ils ont appris au cours de leurs études ; ils doivent compléter leur bagage et diversifier leurs connaissances, au fil du déroulement de leur carrière. Les institutions comme les associations professionnelles ont la responsabilité d'offrir à leurs collaborateurs et à leurs membres des possibilités dans ce domaine. Quant aux professionnels, ils ont le devoir de mettre à jour leurs connaissances et se questionner sur leur pratique. La formation continue doit faire partie de leurs priorités.

5 - Compétences, certification et accréditation

La définition des compétences ainsi que la mise sur pied de systèmes de certification et d'accréditation sont à l'ordre du jour en Europe. Ils influencent -et influenceront- la formation ainsi que le profil des professionnels, voire, dans une certaine mesure le marché du travail. Les associations professionnelles sont particulièrement actives par rapport à ces trois thèmes. Toutes n'ont pas les mêmes besoins ou attentes. Mais, de nos jours de nombreux professionnels n'hésitent plus à proposer à leur association d'entamer des réflexions sur ces sujets.

5.1 - Les compétences

Signe des temps, la VII^e Conférence européenne des archives, qui s'est tenue à Varsovie en mai 2006, a largement été consacrée à la question de la définition des compétences et à la certification⁸. Les échanges entre les participants sur ces thèmes ont été nourris. Ceux-ci ont finalement voté une résolution en faveur de la création d'un modèle de compétences pour les archivistes européens. Ce projet est maintenant sur la table de travail de la Branche européenne du Conseil International des Archives (EURBICA) et de la Section des Associations professionnelles de gestionnaires de documents et d'archivistes, de la même organisation (ICA/SPA). Les travaux ont à peine commencé.

On ne part pas de rien en Europe par rapport à ces différents thèmes. Des travaux ont été menés ces dernières années dans différents pays européens ou sont encore en cours⁹. Bien que le terme « compétence » soit fréquemment utilisé dans le monde du travail de nos jours, le débat est vif, que ce soit par rapport à la définition, au concept ou aux méthodologies à retenir pour arriver à un résultat. Les motifs qui poussent les associations à créer un modèle de compétences, peuvent être divers. Certaines associations en ont besoin pour différencier les niveaux entre archivistes, d'autres doivent délimiter le périmètre d'action du métier d'archiviste vis-à-vis d'autres professions ; les dernières sont actives dans des pays où il n'existe pas de diplômes en archivistique. Même si les archivistes s'accordent sur la plupart des points, il subsiste des différences et des sensibilités selon les pays, le niveau de

développement de l'archivistique et les traditions. Certes, il n'est pas trop difficile de dégager un noyau sur lequel les professionnels peuvent s'entendre, mais comment en déterminer les limites ?

Parmi les travaux qui ont déjà abouti à des résultats en Europe ces dernières années, signalons plus particulièrement les réalisations françaises. La Section des Archivistes d'entreprises de l'Association des Archivistes Français (AAF) a mis à disposition il y a quelques années déjà un texte intitulé *Référentiel métiers et compétences*¹⁰. L'Association des Archivistes Français a préparé également un même document, actuellement en consultation auprès de ses membres¹¹. De son côté, la Direction des Archives de France a mis en ligne un *Référentiel métiers des archives*¹². Des réflexions sont également en cours aux Pays-Bas, en Suède et en Espagne, pour ne citer que quelques exemples.

Il serait important de mieux comprendre quelles sont les attentes du monde du travail vis-à-vis des professionnels. Nous devrions rester à l'écoute des potentiels employeurs et de leurs besoins. Nous devons les considérer comme des partenaires et comme une source d'inspiration utile pour la réalisation de nos projets. C'est aussi vrai en matière de définition des compétences.

5.2 - La certification

A l'image de ce qui se fait aux Etats-Unis, certaines associations cherchent à mettre en place un système de certification¹³. Dans de nombreux pays, elle est fortement recommandée, voire exigée par les employeurs potentiels, qu'ils soient publics ou privés. Elle complète les diplômes professionnels spécialisés, voire les remplace dans les pays où ils n'existent pas ou seulement sous forme encore embryonnaire. On comprend là toute l'importance pour les professionnels de prêter attention à la certification. Parmi les pays qui ont lancé une réflexion sur ce thème en Europe, citons le cas de l'Italie. L'Associazione Nazionale Archivistica Italiana (ANAI) a créé un groupe de travail dans ce domaine en 2001. Pour le moment, ce groupe a étudié différents exemples de certification qu'il a repérés à l'étranger. Il a également établi deux documents fort utiles, à savoir la liste des activités qui peuvent entrer dans un projet de certification et une clé de répartition de points distribués par activité¹⁴. Les travaux de ce groupe se poursuivent.

5.3 - L'accréditation

Finalement, des associations peuvent être responsables de l'accréditation des programmes d'enseignement de l'archivistique dans les universités. C'est le cas par exemple de la Society of Archivists au Royaume Uni¹⁵.

Compétences, certification et accréditation sont trois thèmes qui prendront certainement encore plus d'importance dans l'avenir pour les archivistes européens.

6 - Rôle des associations

Dans de nombreux pays européens, il existe une ou plusieurs associations professionnelles, nationales, régionales ou thématiques. Les premières associations dans le monde sont du reste nées en Europe, comme celles qui réunissent les archivistes des Pays-Bas (1891), de France (1904), de Belgique (1907 et 1921), du Danemark (1917) et de Suisse (1922), pour ne

mentionner que les plus anciennes, toujours en activité aujourd'hui. Elles regroupent plusieurs milliers de membres à travers le continent¹⁶.

Or, les associations jouent un rôle de premier plan en matière d'emploi. D'abord parce qu'elles contribuent souvent de manière significative à la formation initiale des professionnels ou à leur formation continue, mais aussi parce qu'elles mettent en place des solutions pour servir d'interface entre leurs membres et le marché du travail : des associations mettent en ligne sur leur site web les postes à pourvoir, elles publient des annonces dans leur bulletin, envoient des messages au sujet des postes mis au concours, organisent des rencontres avec de potentiels employeurs, assurent la promotion des professionnels à diverses occasions.

Mais leur action ne se limite pas à cela. Les associations se battent aussi pour la reconnaissance des diplômes, la protection du titre d'archiviste, les conditions matérielles dans lesquelles travaillent les professionnels. Elles interviennent même parfois par rapport à la question des salaires, voire par rapport aux conditions de sécurité et de santé au travail. Elles représentent également les intérêts de leurs membres dans des commissions, des groupes de travail, des comités par rapport à de nombreux sujets parfois en relation avec l'emploi. Finalement, elles assurent une coordination ou entretiennent de simples relations avec des associations qui sont actives dans des secteurs qui leurs sont proches, comme celles qui regroupent les bibliothécaires et les documentalistes par exemple.

De nombreuses associations ont créé un Code de déontologie ou ont repris celui du Conseil international des Archives (1996). Dans certains cas, elles peuvent être amenées à traiter des questions de déontologie touchant l'un ou l'autre de leurs membres et même dénoncer des faits ou des attitudes contraires, soit de la part de professionnels soit de la part de leurs employeurs. Dans bien des pays toutefois, les différends peuvent être traités dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.

En résumé, les membres des associations attendent de leurs représentants élus qu'ils soient non seulement le porte-parole des professionnels mais aussi qu'ils défendent leurs intérêts et se manifestent quand la situation l'exige. Ils considèrent le plus souvent que l'association constitue le cercle dans lequel se discutent les questions liées à l'emploi. Les frontières entre la vie associative et syndicale ne sont pas toujours clairement définies, du reste, au sein de certaines associations.

7 - Collaboration européenne

En ce qui concerne la collaboration européenne, nous pouvons retenir quatre axes : la formation, la création d'un Diplôme européen, la mobilité et la question de l'émergence d'un modèle européen d'archivistique.

7.1 – La formation

Pour le moment, les personnes qui se destinent à la profession d'archiviste, suivent leur formation, en général, dans leur pays. Même si certains pays dont les compétences en archivistique sont reconnues, comme la France et le Royaume Uni, reçoivent des stagiaires ou des étudiants étrangers, peu de jeunes européens font le pas : ils hésitent à poursuivre leurs études à l'étranger. Ceci s'explique en partie par le fait que beaucoup d'archivistes entrent dans les administrations publiques après leur formation ; or celles-ci demandent des

connaissances plutôt nationales tant du point de vue de l'archivistique, que de l'histoire des institutions, du droit et du fonctionnement de l'appareil gouvernemental. D'autre part, les diplômes ne sont pas toujours reconnus d'un pays à un autre. Aussi, partir étudier à l'étranger n'est pas toujours un atout. Du moins pour le moment. Cette situation pourrait bien changer à l'avenir. Selon les compétences attendues par le marché du travail, certaines formations pourraient devenir plus attrayantes que d'autres, et pourraient pousser des jeunes archivistes à suivre une formation à l'étranger plutôt que dans leur propre pays.

7.2 - Un Diplôme européen

Créera-t-on un jour un Diplôme européen d'archivistique ? La question est ouverte. Certains collègues ont émis cette idée. Demeure que jusqu'à présent, on en est resté au stade de la proposition ; rien de concret ne s'est fait. Plusieurs obstacles se dressent, comme par exemple les législations et les traditions archivistiques. On peut se questionner également sur le type d'archivistique qui pourrait être enseignée, sur la durée, sur le programme, le profil des enseignants et la reconnaissance du Diplôme dans les différents pays européens. Mais, malgré ces difficultés, il s'agit d'un dossier qu'il convient de suivre.

7.3 - La mobilité

Dans une Europe en construction, un Diplôme européen offrirait peut-être de nouvelles perspectives en matière de mobilité des professionnels¹⁷. Pour diverses raisons, il est encore difficile pour un archiviste de travailler dans un autre pays que celui dont il est originaire. Cela est particulièrement vrai au niveau des administrations publiques. En ce qui concerne les entreprises et en particulier les multinationales, les choses sont, en général, plus faciles. Quant aux institutions européennes, elles sont ouvertes à toutes et à tous. La mobilité des professionnels contribuerait également à la création d'une archivistique plus internationale, se reposant sur des théories ou des pratiques de divers pays.

7.4 - Vers un modèle européen ?

A plus long terme, on peut également s'interroger sur la possibilité de dégager en Europe une forme de modèle commun en matière d'archivistique. Si les uns et les autres réussissent à mettre au placard le nationalisme et étudient les différents modèles en vigueur, il serait peut-être possible d'harmoniser les pratiques et d'étudier si un modèle archivistique particulier serait approprié pour les archives européennes. Une utopie ?

8 - Perspectives d'avenir

Pour terminer, je souhaitais donner une touche plus personnelle à mon propos en vous livrant quelques réflexions le futur. Comme mon expérience professionnelle s'est faite intégralement - ou presque- en Suisse, ma vision est certainement influencée grandement par le contexte dans lequel j'évolue. La liste des priorités que je vous livre serait certainement très différente si elle était préparée par un collègue provenant d'un autre pays européen. Il serait du reste intéressant de tenter l'exercice et de comparer les résultats.

A mon sens, ces prochaines années, les associations et les professionnels devront :

- Réaffirmer leur mission, leur rôle et leur spécificité auprès de leurs employeurs -et de leurs potentiels employeurs
- Se profiler et se positionner par rapport aux bibliothécaires/documentalistes et informaticiens
- Etre plus présents dans le secteur privé
- Renforcer la formation initiale et l'adapter à l'évolution et aux besoins du marché du travail
- Renforcer et diversifier l'offre en matière de formation continue
- Favoriser la mobilité des professionnels entre les pays européens
- Promouvoir la pluridisciplinarité –ou, à l'inverse, choisir de mieux faire ressortir la spécificité de la formation en archivistique
- Investir dans la collaboration internationale, au sein de l'Europe mais également à l'échelle de la planète
- Développer des compétences en matière de lobbying
- Mieux connaître le marché du travail et son évolution

On peut se demander également comment évoluera la construction européenne et quelles seront les conséquences de ce phénomène sur les politiques archivistiques dans les pays membres. L'Union Européenne pourrait être tentée à terme de créer des normes ou des cadres plus stricts en matière de gestion des archives. L'évolution de l'Union européenne aura un impact certain sur le marché du travail.

Finalement, comme nous participons à une réunion associative, relevons combien le rôle des associations continuera d'être important dans l'avenir. Les associations européennes, même si elles sont de taille modestes, comparées avec celles d'autres professions, constituent une force de proposition et de réaction qu'il ne faut pas négliger. Les professionnels peuvent échanger sous leur bannière leur point de vue, lancer des études, mener des projets, proposer des normes et des bonnes pratiques dont le marché de l'emploi est friand.

9 - Conclusions

Comme nous l'avons vu dans ce rapide survol, le marché du travail dans notre domaine professionnel est très inégal en Europe. De plus, tout change. Les archivistes doivent être attentifs à l'évolution du marché et tenter, dans la mesure du possible, de l'influencer. Ils ne doivent pas demeurer en marge du mouvement, mais, au contraire, y contribuer. Ils doivent devenir, en quelque sorte, les acteurs de leur propre destin.

Dans beaucoup de pays, le lien entre archivistes et marché du travail demeure un gros point d'interrogation. Il est indéniable que les archivistes ont besoin de mieux connaître leur environnement professionnel et définir quels sont les mouvements de fond qui peuvent les concerner. Or, pour le moment, on ne peut que constater que les archivistes manquent de données quantitatives et qualitatives pour pouvoir appréhender le phénomène en connaissance de cause. Il conviendrait donc de lancer au plus vite la réalisation d'enquêtes et d'études dans ce domaine, soit sur des bases nationales, soit sur des bases internationales. Dans une certaine mesure, il serait même nécessaire de créer un Observatoire européen du marché du travail. Cet Observatoire pourrait être mis en œuvre en créant un partenariat entre associations, universités, chercheurs indépendants, instituts spécialisés, archives nationales et professionnels, au gré des besoins et des affinités.

Peut-on se montrer plutôt optimiste par rapport au devenir de la profession en Europe ? La question est ouverte. Pour ma part, je ferais preuve d'un enthousiasme retenu. Signes positifs et négatifs existent. Nous manquons en particulier de visibilité auprès de la population et de relais dans les sphères dirigeantes. Cela est bien connu. Il me semble que la profession devrait faire un effort supplémentaire pour être plus présente dans la société, même si c'est beaucoup lui demander vu le petit nombre de professionnels qui la pratique, et vu leur emploi du temps, le plus souvent déjà très chargé. Toutefois, sans cet engagement, fort et répété, nous courrons le risque d'être malmenés dans l'avenir. Les employeurs, publics comme privés, seront tentés de trouver des solutions sans nous, en recourant à des entreprises, en confiant certaines de nos tâches à d'autres professions, en révisant à la baisse les ressources allouées aux institutions. Nous sommes très dépendants également de la conjoncture économique et de ses conséquences.

Finalement, pour boucler la boucle, il serait certainement très intéressant de comparer la situation du marché du travail au Brésil par rapport aux pays européens. Quelles sont les caractéristiques de ces marchés ? Existe-t-il des différences majeures entre les deux ? Si c'est le cas, comment s'expliquent-elles ? Seules des études menées sur des échelles assez larges permettraient de tirer quelques conclusions. Cet exercice pourrait du reste être répété à l'échelle internationale, entre continents. Les comparaisons ne sont pas toujours aisées à faire et les résultats doivent être pris avec les précautions d'usage, mais, elles nous permettraient de mieux nous connaître comme profession et de mieux nous situer comme professionnels.

MOTS-CLES

Marché du travail, formation, compétences, Europe
Job market, Education, competencies, Europe

¹ En Europe, parmi les enquêtes publiées, signalons celle réalisée en Catalogne il y a quelques années : Mariona COROMINAS NOGUERA, « Resultat de l'enquesta sobre la situació professional dels arxiviers en Catalunya », *Lligall*, 10, 1995, pp.199-214. Pour les Etats-Unis, on peut se référer à la grande enquête intitulée « A*Census » (« Archival Census & Education Needs Survey in United States »), dont les résultats ont été publiés dans *American Archivist*, Vol.69, 2, Fall/Winter 2006, pp.291-527.

² Relevons au passage, le développement de la section « archives économiques et d'entreprises » en France par exemple, qui réunit plus de 300 membres au sein de l'Association des Archivistes Français : http://www.archivistes.org/rubrique.php3?id_rubrique=31 (consulté le 1^{er} mars 2008).

³ Voir par exemple : Susan J.DAVIES, Mary ELLIS, « Employment Trends in the Archive Domain, 1993-2001 », *Journal of the Society of Archivists*, Vol.24, 1, April 2003, pp.15-24.

⁴ Ces dernières années, des articles ont été publiés en grand nombre au Royaume Uni sur ce sujet. De nombreux sites web sont consacrés au FOI : <http://www.foi.gov.uk/index.htm> ; http://www.ico.gov.uk/Home/what_we_cover/freedom_of_information.aspx ; <http://www.cfoi.org.uk/>. Et même un blog : <http://foia.blogspot.com/> (consultés le 2 mai 2008).

⁵ http://archinet.aedaa.free.fr/08_bibliotheque_virtuelle/2005_12_22_insertion_professionnelle_Collectif_A5.pdf (consulté le 24 mai 2008).

⁶ http://www.archivistes.org/IMG/rapport_fonction_publicque.pdf. Pour un texte de présentation du collectif A5 (aujourd'hui A7) : http://www.archivistes.org/IMG/presentation_A5.pdf (consultés le 2 mai 2008).

⁷ Liverpool et Oxford (1947), Marburg (1949), Bangor (1954), La Haye et Potsdam (1955), Sofia (1956), Mulhouse (1977), Lyon (1979), par exemple. Voir également, José Ramon CRUZ MUNDET, « Education supérieure des archivistes dans les pays de l'UE », ARCHIVES D'ETAT DE POLOGNE, VII^e *European Conference on Archives. Archivist : Profession of the Future in Europe*, Varsovie, Archives d'Etat de Pologne, 2006, pp.145-150.

⁸ ARCHIVES D'ETAT DE POLOGNE, *VII^e European Conference on Archives. Archivist : Profession of the Future in Europe*, Varsovie, Archives d'Etat de Pologne, 2006.

⁹ A noter qu'au niveau international, la SPA a produit un travail de compilation sur ce sujet :

<http://www.ica.org/sites/default/files/SPA%20Report%20on%20Competencies%20Accreditation%20Certification%20April%202007.doc> (consulté le 23 mai 2008).

¹⁰ Voir la conférence donnée par Didier Bondue lors du Congrès du Conseil International des Archives, qui s'est tenu à Vienne en 2004 : http://www.wien2004.ica.org/imagesUpload/pres_90_BONDUE_CPT01.pdf (consulté le 23 mai 2008), Association des Archivistes français, Archiviste d'entreprise, Référentiels emploi (version du 16.09.2005).

¹¹ http://www.archivistes.org/rubrique.php?id_rubrique=20 (consulté le 2 mai 2008). Le document n'est actuellement accessible qu'aux membres de l'Association.

¹² <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/accueil/site/> (consulté le 2 mai 2008).

¹³ L'Academy of Certified Archivists (ACA), <http://www.certifiedarchivists.org/> (consulté le 23 mai 2008) et l'Institute of Certified Records Managers (ICRM), <http://www.icrm.org/> (consulté le 23 mai 2008).

¹⁴ Les documents peuvent être consultés :

http://www.ilmondodegliarchivi.org/detail/articleid/420/parentchannel/84/title/Gruppo_di_lavoro_ANAI_sulla_certificazione_degli_archivisti.html (consulté le 28 avril 2006).

¹⁵ <http://www.archives.org.uk/careerdevelopment/startingout/postgraduatecourses/revisedaccreditationcriteriaforpostgraduatecourses.html> (consulté le 14 mars 2008).

¹⁶ Les plus grandes associations en Europe : Verband deutscher Archivarinnen und Archivar (Allemagne), 2240 membres ; Society of Archivists (Royaume Uni), 1800 membres ; Association des Archivistes Français (France), 1250 membres ; Records Management Society (Royaume Uni), 1200 membres ; Stowarzyszenie Archiwistów Polskich (Pologne), 1020 membres. Données réunies en 2007.

¹⁷ Lire les témoignages de Alain Droguet et Jone Garmendia, ARCHIVES D'ETAT DE POLOGNE, *Op.cit.*, pp.229-232.